



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 37251

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la situation des personnes insulino-dépendantes. Le diabète de type 1 ou insulino-dépendant peut apparaître brusquement chez l'enfant ou l'adulte, dont la survie exige un traitement permanent par l'insuline. Les personnes atteintes du diabète doivent régulièrement consulter un médecin afin de pouvoir renouveler leur traitement d'insuline. Or, si les consultations sont remboursées par la sécurité sociale, les personnes diabétiques sont dans l'obligation de participer aux frais de bandelettes qui leur sont indispensables pour les contrôles de glycémie, et ce, durant toute leur vie. Elle lui demande donc quelles mesures elle compte prendre afin d'assurer une meilleure prise en charge du coût induit par les contrôles de glycémie pour les personnes diabétiques.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37251

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1999, page 6539